

Tout au long de votre parcours à la Clinique Saint-Paul, nous serons amenés à vous demander des renseignements administratifs et médicaux. Ces informations recueillies sont des données personnelles.

La Clinique Saint-Paul, soucieuse de la protection des données personnelles, s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données de santé en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés.



Qu'est-ce que nous collectons comme données ?

- Vos données administratives et de santé (exemple: nom, prénom, numéro de sécurité sociale, groupe sanguin, etc.).



Pourquoi collectons-nous ces données ?

- Pour répondre à notre obligation réglementaire de constituer un dossier médical, et ainsi faciliter votre prise en charge.
- Pour améliorer la qualité de nos prestations, certaines informations anonymisées peuvent être utilisées pour établir des statistiques d'activité ou permettre de répondre à des enquêtes internes ou nationales.



Qui peut consulter vos données ?

Les professionnels de santé qui participent à votre prise en charge au sein de notre établissement peuvent échanger des informations vous concernant, informations nécessaires à la qualité de votre suivi. Le partage d'informations entre professionnels de santé ne faisant pas partie d'une même équipe de soins nécessite votre consentement préalable (exemple : en cas de transfert vers une autre structure de soins). Tous les professionnels intervenant dans le système de santé sont soumis au secret professionnel.



Comment protégeons-nous vos données ?

- Depuis plusieurs années, nos services se modernisent avec l'informatisation du dossier médical. Les informations des dossiers médicaux informatisés sont déposées chez un hébergeur de données de santé agréé, le GCS SIS Martinique, et traitées sous notre responsabilité. Les conditions d'archivage informatique sont sécurisées.
- Les dossiers antérieurs à l'informatisation, donc sous format papier, bénéficient également de conditions d'archivage physique sécurisées.
- La durée de conservation du dossier médical, informatique ou papier, est de 20 ans. Ce délai commence à courir à compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement.

Pour plus d'informations, spécificité du patient mineur ou décès du patient dans ce délai, consulter: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>



Quels sont vos droits concernant vos données ?

Dans le respect des limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez solliciter notre délégué à la protection des données (DPO):

- Par courriel : dpo@cliniquesaintpaul.fr
- Par voie postale : A l'attention du délégué à la protection des données, Clinique Saint-Paul, 4 rue des Hibiscus, 97200 Fort-de-France
- Par le site internet : clinique-st-paul.fr, rubrique "Nous contacter" en sélectionnant l'objet « Demande relative à la protection des données personnelles ».